

THEMATIQUE : PETITE ENFANCE – ENFANCE - JEUNESSE	SDSF : Développer et soutenir une offre de qualité aux familles
---	---

Action 7 : Favoriser l'accueil des enfants en situation de vulnérabilité au sein des différents accueils individuels et collectifs

Rappel du diagnostic

- Manque de places en ULIS
- Manque de professionnels type AESH sur le temps du repas pour favoriser la continuité de l'accompagnement
- Manque d'articulation entre les différents professionnels accompagnant les enfants en situation de vulnérabilité
- Le nombre d'enfants en situation de vulnérabilité accueilli en structure collective est encore peu élevé
- La création de places en EAJE permettra l'accueil d'enfants en situation de vulnérabilité
- Appréhension par les professionnels de l'animation du public en situation de vulnérabilité
- Mise en place d'un pôle ressource handicap
- Plan pluriannuel d'investissement relatif au déploiement d'accueils périscolaires.

Descriptif de l'action

Renforcer les liens entre les différentes structures du territoire pour un accueil optimal des enfants en situation de vulnérabilité

Objectifs de l'action

- 1) Favoriser l'accessibilité des structures par un accueil adapté à la situation
- 2) Lever les freins psychologiques auprès des familles et des structures
- 3) Proposer des actions de formation adaptées aux professionnels
- 4) Formaliser des temps d'échange entre professionnels et familles
- 5) Dissocier les termes handicap et vulnérabilité pour un accompagnement le plus efficient possible

Evaluation de l'action

Résultats attendus	Indicateurs/ critères d'évaluation
1) Inclure des enfants en situation de vulnérabilité	1) Evolution du nombre d'enfants accueillis dans les structures
2) Sensibiliser les professionnels à l'accueil des enfants en situation de vulnérabilité	2) Evolution du nombre d'actions de sensibilisation, de formations dispensées
3) Adapter et aménager l'ensemble des locaux à l'accueil d'enfants en situation de handicap	3) Evolution du nombre de structures accueillant des enfants en situation de vulnérabilité
4) Adapter le temps d'accueil de la part des structures	4) Evolution du nombre d'assistants maternels identifiés dans l'accueil des enfants en situation de handicap
	5) Satisfaction des familles

Référent (e) de l'action

Le / la chargé (e) de coopération CTG participe au pilotage

Moyens mobilisables humains, financiers, matériels

- **Communauté de Communes de la Région de Rambervillers**
Pôle services à la personne (agent (e) chargé (e) de coopération CTG, crèche, RPE...), salle, matériel, prestations extérieures

- **Communes signataires de la CTG au sein de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers**

Acteurs de terrain, salle, matériel, prestations extérieures

- **CAF**

Appui technique de l'experte petite enfance et du chargé de conseil et de développement, subventions et prestations de service

- **Conseil départemental des Vosges**

Temps d'expertise des travailleurs médico - sociaux du Pôle Développement des Solidarités

- **MSA Lorraine**

Temps d'expertise du ou de la professionnel(le) du territoire, subventions Grandir en Milieu Rural et prestations de service

- **Autre**

Education Nationale, Etablissements spécialisés (Centre Médico Psychologique), SDJES Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, MDPH Maison Départementale des Personnes Handicapées, l'AFTR, Pole Ressource Handicap et autres prestataires

Démarrage de l'action

2026

Point d'étape

Bilan annuel

Echéance

2030